

COMMUNE DE VERFEUIL

Département du Gard

12 Place Jean Marcel
30630 VERFEUIL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers :
Exercice : 12
Présents : 7
Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi onze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Chantal PESENTI, Maire.

Date de la convocation :
05 décembre 2025

Présents : Mme PESENTI Chantal, M L'HOTEL Olivier, Mme ROBERT Myriam, M GERONDEAU Lucas, M MICHAÏLE Gérard, M AJASSE Éric, Mme IMBERT Franceline

Secrétaire de séance : IMBERT Franceline

Date d'affichage :
05 décembre 2025

Absents excusés avec procuration : 0

Absents : M CORBA Sébastien, M MARC Sylvain, Mme COURCIER Nadine, M DONNAT Jean-Marc, M TOLEDO Florent

La séance débute à vingt heures et trente minutes
Madame le Maire fait signer la feuille de présence.
Madame IMBERT Franceline est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait lecture à l'Assemblée du dernier compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2025 qui est signé et approuvé.

Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		

CONVENTION DE FORTAGE (MEAC)

Madame le Maire dépose sur le bureau la convention de fortage avec la Société Groupe MEAC SAS pour validation avant signature par les parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De valider la convention de fortage avec la Société Groupe MEAC SAS.

Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		

AFFOUAGE 2026

Madame Le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir étudier la question de l'affouage 2026 :

- Au niveau de la station de pompage du Soudan, une zone d'affouage de 54 m³ autour de la station va être ouverte aux familles.
- Des familles se sont manifestées pour réaliser cette coupe sur ce lot.
- Une réunion va être mise en place pour définir les dates de coupes.
- Les garants seront Mr CORBA Sébastien, Mr AJASSE Eric et Mr L'HOTEL Olivier.
- Le montant sera de 10,00 € la stère

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'autoriser l'affouage dans les conditions précitées ci-dessus

Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		

VENTE DE BOIS 2026

Madame le Maire informe de la décision de mise à la vente d'un lot de bois par l'ONF.
Il s'agit de la parcelle 16 d'une superficie de 1.34 Ha pour un volume présumé réalisable de 140 m3.

Madame Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibéré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

Le conseil vote contre pour la raison suivante :

Le projet devra s'intégrer dans le plan de gestion de forêt communale, demandé lors du début de mandat à l'ONF, nous préférons l'attendre afin d'avoir une réflexion d'ensemble de la forêt.

Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
	7	

PARTICIPATION MUTUELLE EMPLOYES

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les collectivités ont l'obligation d'aider financièrement leurs agents en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé. Sont concernés les fonctionnaires, les agents de droit public et privé. La collectivité participe déjà pour l'option prévoyance maintien de salaire. Il est proposé de participer également sur le risque santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des membres présents et représentés

- D'adhérer à la convention de participation à hauteur de 25 €

Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		

DECISION MODIFICATIVE

DECISION MODIFICATIVE N° 4

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
2181	Installations générales, aménagements divers	20 550 €
1641	Emprunts en euros	1 300 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	150 €
Total		22 000 €

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
65888	Divers	22 000 €
Total		22 000 €

Le Conseil Municipal, décide à la majorité des membres présents et représentés :

- De procéder au vote des virements de crédits, ci-dessus proposé, sur le budget de l'exercice 2025

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		

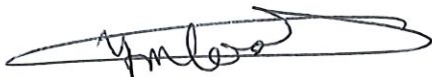
QUESTIONS DIVERSES :

- La convention de mise à disposition de la licence IV sera signée dans la semaine.
- Convention de mise à disposition de locaux communaux : Une convention va être mise en place pour les associations du village, pour la mise à disposition de locaux.
- La cérémonie des vœux sera le samedi 24 janvier à partir de 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance

IMBERT Franceline



Madame le Maire

PESENTI Chantal

